

LES BARRIERES

BARRIERES DE PREVENTION		<i>Contribution relative</i>
<i>Indication justifiée d'un traitement par Cordarone®</i>	<i>OUI</i> <i>Tachy-arythmie par fibrillation auriculaire</i>	
<i>Posologie et durée du traitement adaptées</i>	<i>OUI, concernant la posologie d'attaque (600 mg/j)</i> <i>NON, concernant la durée de cette posologie, en principe limitée à 8 à 10 jours,(selon l'AMM) période au delà de laquelle la recherche d'une dose d'entretien doit être entreprise si le contrôle ECG est satisfaisant.</i> <i>En aucun cas, l'ordonnance initiale prescrivant 600 mg/j de Cordarone® ne devait être renouvelée sans une nouvelle consultation médicale.</i>	<i>Important</i> Majeure
<i>Information du patient sur les risques du traitement par Cordarone® et les signes d'alarme</i>	<i>NON, malgré des risques accrus :</i> <i>- âge du patient</i> <i>- prise associée d'un β-bloquant et de Lasilix® (hypokaliémie)</i>	<i>Important</i>
<i>Critères de surveillance du traitement</i>	<i>NON</i> <i>Le cardiologue a souhaité revoir le patient dans un mois mais sans lui fixer une date de rendez-vous.</i> <i>Le médecin traitant a confirmé le bien fondé de cette nouvelle consultation, mais en donnant au patient une ordonnance... pour 3 mois de traitement !!!</i>	<i>Important</i>
BARRIERES DE RECUPERATION		
<i>Abstention et demande avis médical pour le renouvellement de la prescription de Cordarone® le 4 février 2015 par le pharmacien</i>	<i>NON</i>	MAJEURE
<i>Appel du cardiologue par le patient fin janvier 2015 pour une nouvelle consultation, comme prévu le 23 décembre 2014</i>	<i>NON</i>	<i>Majeure</i>
BARRIERE D'ATTENUATION		
<i>Avis demandé au cardiologue par le médecin traitant</i>	<i>OUI,</i> <i>Mais, après 5 mois de traitement par Cordarone® à la dose de 600 mg/j, ayant entraîné une atteinte pulmonaire responsable d'un SDRA.</i>	<i>Décès dans un tableau de défaillance multi-viscérale, au bout d'un mois de réanimation.</i>

ANALYSE APPROFONDIE DES CAUSES

Nature de la cause	Faits en faveur de cette analyse	Contribution relative
Défauts de compétence technique (Compétence pure)	<i>Défaut de connaissances concernant les règles de prescription de la Cordarone® :</i> - posologie - durée du traitement - risques (cardiaque, pulmonaire, oculaire,...seul un bilan thyroïdien avait été prescrit) - surveillance	MAJEURE
Défauts de compétences non techniques (Compétence dans la gestion des tempos et des aspects non médicaux)	<i>Renouvellements de l'ordonnance de Cordarone® par le pharmacien, malgré la posologie prescrite (600 mg/j)</i> <i>Patient non observant e, comme indifférent à l'aggravation de sa maladie</i> <i>Signes cliniques dus au surdosage de Cordarone® (dyspnée, asthénie) difficiles à diagnostiquer car identiques à ceux de la maladie initiale (insuffisance cardiaque)</i> <i>Manque d'autorité du médecin traitant pour faire respecter ses prescriptions, compte-tenu de sa proximité avec le patient</i>	MAJEURE Majeure Important Important
ANALYSE DETAILLEE		
Détail des défauts de compétences non techniques	La procédure d'analyse en tempos peut se retrouver dans le guide d'analyse des incidents accessible sur le site Prévention Médicale.	
Tempo de la maladie (éléments liés à l'évolution non standard de la pathologie)	<i>L'atteinte pulmonaire est une complication connue du traitement par la Cordarone® d'autant plus fréquente que la dose prescrite est élevée (référence 1).</i> <i>Dans le cas particulier, son diagnostic était difficile car ses premiers signes (dyspnée, asthénie) étaient identiques à ceux de la maladie initiale (insuffisance cardiaque).</i>	Important
Tempo du patient (éléments liés aux décisions du patient)	<i>Patient non observant (référence 2) et comme indifférent à l'aggravation de sa maladie (n'a pas été spontanément revoir, comme prévu, son cardiologue).</i>	Majeure
Tempo du cabinet (éléments liés à l'organisation du travail au cabinet)	<i>Manque d'autorité du médecin traitant pour faire respecter ses prescriptions, compte-tenu de sa proximité avec le patient.</i>	Important
Tempo du système médical (éléments liés aux temps nécessaires pour obtenir les articulations nécessaires avec les autres professionnels de santé)	<i>Renouvellements de l'ordonnance de Cordarone® par le pharmacien, malgré la posologie prescrite (600mg/j).</i> <i>Défaut d'analyse pharmaceutique par le pharmacien et de contact avec le médecin ou le cardiologue en vue de porter l'alerte.</i>	MAJEURE